

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 19 (1941)

Heft: 4

Artikel: L'encouragement de la séniculture

Autor: Membrez, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-723191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'encouragement de la séniculture.

Etude présentée par M. le Dr A. Membrez, Curé-doyen, Porrentruy, président du Comité Jura-Nord, à la réunion des délégués de la Fondation suisse „Pour la Vieillesse” à Berne, le 27 octobre 1941.

Il y a toujours des pauvres; ce mot de l'Evangile par lequel souvent une égoïste richesse s'efforce d'assoupir toute inquiétude de conscience se vérifiera tant qu'il y aura des hommes. Il y aura une pauvreté résultant de circonstances accidentelles qui échappent aux prévisions de l'esprit d'épargne, ou déroutent les précautions les plus savantes de l'organisation sociale: cette pauvreté-là existera toujours. Mais, avec l'industrie, malheureusement, une autre pauvreté a surgi: à côté de l'indigence, fille du malheur, nous connaissons, dans notre régime économique moderne, l'indigence, fille du travail, résultat inévitable de l'insuffisance fréquente des salaires et de la dépréciation de l'énergie humaine.

A l'époque de l'état féodal, la famille était très forte; la famille dominante était attachée au sol par un fief, la famille servante par une glèbe, la famille libre par une censive: le même sol portait et nourrissait ces trois souches, non pas comme trois arbres isolés sans autre rapport que l'ombre qu'ils se portent, mais comme trois rameaux dont les racines seraient entrelacées d'une manière inséparable, dont la vie de l'une était la vie de l'autre: celui-ci protégeait celui-là, celui-là nourrissait celui-ci. Dans ces foyers, où la famille vivait réunie et se perpétuait en main-mort, le problème de la subsistance ne pouvait s'y poser d'une manière à part pour les vieillards, puis-que-ils restaient, à chaque feu, les chefs de tous ceux qui vivaient à la même table.

Quand le nombre des hommes libres augmenta et que la liberté devint la condition normale de l'habitant des villes, l'unité familiale était entrée trop profondément dans les mœurs pour pouvoir se dissoudre à défaut de lien féodal, mais elle dut chercher la loi de son maintien dans les liens d'une autre société, la corporation.

La corporation fit plus que grouper les chefs de famille: elle les associa, et la famille se fortifia encore au sein de l'association par tous les avantages que lui procurait la puissance de celle-ci. Comment les vieillards auraient-ils pu être abandonnés dans une société dont ils formaient les conseils, qui était profondément chrétienne et largement pourvue d'institutions secourables?

Les insuffisances de la vie moderne en faveur des vieillards.

L'ère moderne s'ouvrit par le triomphe des idées de la Révolution française. Ce fut d'abord un affranchissement général de tout lien social par la proclamation de la souveraineté de l'individu. Il ne fut plus question des liens de la corporation; quant à ceux de la famille, il n'en resta que le minimum correspondant à la notion d'une société momentanée entre conjoints. Dès lors, l'individu n'eut plus de secours assuré.

C'est alors que naquit l'assistance publique, c'est-à-dire l'assistance distribuée à l'individu besoigneux par un service de l'Etat, forme inférieure de l'accomplissement du devoir social, car si la société doit secours à tous ses membres, ce secours doit se produire organiquement, c'est-à-dire par le jeu de l'organisation sociale elle-même. Mais, ne l'oublions pas, le droit à la retraite de vieillesse n'est qu'un des aspects du droit à la vie. Le travail professionnel, quel qu'il soit, doit nourrir celui qui s'y livre dans le présent et lui permettre d'assurer sa subsistance pour les jours de vieillesse et d'impuissance. En effet, de même que l'industriel ou le propriétaire foncier cherchent légitimement dans leurs bénéfices, le moyen, non seulement de vivre au jour le jour, mais encore de s'assurer une retraite honorable et des facilités d'existence pour le moment où ils se retireront des affaires et céderont leur exploitation, de même l'ouvrier, industriel ou agricole, devrait trouver dans son salaire, non seulement de quoi subsister matériellement dans le présent, mais de quoi aussi assurer son avenir.

La tâche qui s'impose

En principe, la garantie du risque invalidité-vieillesse fait donc partie intégrante de la juste rémunération de tout travail professionnel: du profit légitime, si le travailleur accomplit sa tâche pour son propre compte; du salaire intégral, vital, si le travailleur a aliéné par contrat son activité au bénéfice d'autrui.

En fait, les choses ne se passent malheureusement pas toujours ainsi, et il se produit tous les jours que le travailleur industriel, commercial ou agricole, dont le labeur professionnel a lentement ou prématurément usé les forces, arrive à l'incapacité de travail, dénué de toutes ressources, et qu'il tombe, après toute une vie de courage et d'activité productrice, à la charge de l'assistance publique ou privée.

Que faire alors? On ne saurait désormais l'abandonner comme un outil désormais inutilisable. C'est le devoir pour tous les intéressés d'intervenir afin de lui assurer des moyens suffisants d'existence. Ces intéressés sont le travailleur lui-même, la profession, la société: la justice ou l'équité ne seront satisfaites dans le règlement du problème que si les trois éléments y concourent pour la part qui leur revient. Or, il y a trois manières de venir en aide à ceux qu'une incapacité due à l'âge met dans l'impossibilité de travailler:

1^o L'intervention de la mutualité qui s'adresse directement aux travailleurs et leur fait trouver dans l'association des ressources supérieures à celles des individus isolés.

2^o Les assurances sociales qui constituent un système d'entr'aide d'après lequel, moyennant une prime versée d'avance, pendant un temps déterminé, le travailleur pourra recevoir en temps voulu ce qui lui est nécessaire pour vivre.

3^o Enfin l'assistance, sous forme de charité, par un secours momentané ou renouvelé. C'est une solution qui vaut surtout pour les indigents et ne saurait suffire quand il s'agit du travailleur.

La raison d'être de „Pour la Vieillesse“

Et cependant, à notre sens, cette aide privée est nécessaire et elle nous apparaît comme l'action la plus bienfaisante et la plus spontanée qui soit. C'est toute la raison d'être de notre œuvre de la vieillesse. Faire en sorte qu'on honore les vieillards, qu'on les respecte, qu'on les aime toujours davantage; veiller à ce que notre esprit, notre cœur, par leur rayonnement, les raniment et leur procurent un peu de ce soleil nécessaire à tout être humain pour vivre heureux, voilà bien notre tâche, notre mission à tous.

Il en est, et beaucoup, chez qui l'habitude et même le goût du travail sont devenus une seconde nature, chez qui, plus encore, le besoin de pourvoir aux nécessités de l'existence se fait impérieusement sentir. Ceux-là prolongent la vie laborieuse jusqu'à l'irréversible déclin et connaissent peu le repos proprement dit. Plusieurs cependant peuvent le connaître. Heureux ceux qui, après de longs et durs labeurs, arrivent à des années tranquilles, apaisées et douces! C'est un bienfait divin. Voyez-vous ce vieillard qui maintenant ne travaille plus, mais est demeuré vailant, riche de souvenirs et d'impressions, considérant d'une physionomie sereine et d'un regard avisé les hommes et les choses, partageant ses loisirs entre la compagne vieillie de sa carrière finissante et ses chers petits-enfants, dont son déclin se plaît à rechercher la naissante aurore. Souvent aussi, il rejoint quelques amis et se promène avec eux devisant et discutant. Qu'il s'entretienne avec les uns ou avec les autres, le thème de la conversation varie peu. Il parle jeunesse; il parle travail, atelier, outils; il évoque les jours, les grands efforts, les tours de force, les prouesses du travailleur. Il dira volontiers son mot, son mot souvent très juste sur les affaires publiques; il critique, il déplore, il regrette les temps qui ne sont plus, et il attend des temps meilleurs.

Notre devoir est surtout d'envisager ici ces existences trop nombreuses où les dernières années sont absorbées

par l'infirmité, la maladie, la souffrance. Ayons grande compassion de ces pauvres déshérités! Donnons-leur, aussi souvent que nous le pourrons, au moins par quelques visites, le témoignage de notre sympathie. Faisons des vœux pour que ces souffrances soient allégées; pour que de charitables assistances interviennent quand besoin en est pour adoucir leurs peines; pour que les bons soins de l'entourage familial rendant à son tour ce qu'il a reçu jadis y apportent quelque soulagement et quelque consolation.

Souvenons-nous que par le labeur qu'ils ont exercé, les vieillards ont coopéré à la prospérité publique, fait progresser le bien-être, accru dans tant de domaines la somme des richesses morales et matérielles. Ce n'est donc pas à bien plaisir que la société leur doit la sollicitude. En ne la leur témoignant pas, elle renierait une obligation sacrée.

Aussi faut-il saluer comme un des mouvements les plus généreux, les mieux inspirés de ce temps, celui de la Fondation „Pour la Vieillesse“ qui consiste à venir en aide aux vieillards pauvres. Cette notion d'entr'aide, du respect, de l'amour et de la gratitude vis-à-vis des vieillards, il convient de l'inculquer solidement dans la masse, dans tous les milieux sociaux. De cette façon, on augmentera la vigueur du soleil qui doit réchauffer le cœur de ceux que la vie a usés.

Bien plus, il importe pour nous que tous les amis de la vieillesse ouvrent les yeux et les cœurs pour entrer en contact immédiat avec les vieillards, pour se rendre compte de leur situation matérielle et morale, pour les visiter souvent si possible. Ces rencontres ont pour but, tout en leur portant le secours matériel, de nous associer à leurs joies et à leurs épreuves, de nous intéresser à leur santé et à leurs familles. Ne manquons pas de célébrer leur anniversaire par l'apport, avec nos vœux, d'un petit cadeau, de quelques fleurs, d'une douceur, par exemple. Veillons à ce que les enfants dans les fêtes de famille entourent leurs aïeuls et leur récitent un petit compliment bien tourné et



Brave vieille insoucieuse de la mode

fassent entendre un ou l'autre chant de leur répertoire.

Il est souhaiter que l'aide, la sympathie par lesquelles doit se traduire le devoir, aient pour effet de garder aussi longtemps que possible, dans leur milieu, dans leur ambiance, les vieillards afin qu'on ne fasse pas d'eux des déclassés.

Une belle initiative

Sans doute l'asile est extrêmement bienfaisant pour ceux qui n'ont pas de famille. Il ne remplace pas celle-ci, hélas! pour ceux qui ont passé leurs années fécondes dans une atmosphère de chaude amitié du foyer. Il expose, du reste, à des heurts, car il est difficile, lorsqu'on a atteint un âge avancé, de s'adapter à une discipline parfois stricte.

D'autre part, il y a surtout, pour ceux qui ont toujours fait montre d'une dignité de vie exemplaire, une dureté imméritée à les faire vivre en promiscuité avec des gens qui, sans être malhonnêtes, sont parfois des épaves n'ayant pas des notions nécessaires de tact et d'éducation.

Il nous semble qu'une des principales préoccupations des directions d'asiles et aussi de „Pro Senectute“ devrait être d'établir dans les maisons hospitalières une sorte de hiérarchie, non pas de supériorités matérielles, mais des valeurs morales, des pensionnaires. Pour cela un „curriculum vitae“ que l'on se procurerait discrètement favoriserait la tâche et remédierait précisément à cette promiscuité qui est pour beaucoup une des plus grandes souffrances de la vie collective dans les asiles.

Quoi qu'il en soit, il faut des asiles, et il y a là des galeries de portraits les plus divers. On sent qu'il faut à ces vieux des occasions pour causer à cœur ouvert, pour rafraîchir leurs souvenirs, exprimer leurs désirs, énoncer leurs opinions. Il faut quelque chose qui les stimule, qui les remette en contact avec la vie et les hommes, qui leur permette de voir autre chose que leurs camarades d'infortune. Nos petites fêtes d'anniversaires seront pour ceux-ci également, une diversion, une joie, une douce émotion.

Un service d'honneur

Visiter les vieillards est fort bien, mais ne bornons point là nos efforts! On aime à recevoir, mais qu'il est doux de pouvoir rendre un peu de ce que l'on a reçu. Nos vieillards sont heureux de nous rendre la visite que nous leur faisons et c'est la raison pour laquelle, depuis quelque temps déjà, nous les invitons à le faire. Les inviter où et comment, me demanderez-vous? Vous le savez déjà, car vous connaissez tous les petites réjouissances auxquelles nous les convions le plus souvent possible. Il est nécessaire de leur fournir l'occasion de faire une sortie qui leur permette de nous rendre visite. C'est pourquoi Porrentruy a

pris l'initiative, dans le Jura bernois, de ces fêtes de vieux. Un beau jour d'été, des automobiles — c'était au bon vieux temps — en nombre impressionnant arrivent de divers points du district dans une salle spacieuse ou dans un jardin bien ombragé. Les accents vibrants d'une fanfare inaugurent gaîment la réunion. Chorale, orchestre, accordéonistes, orateurs, acteurs rivalisent d'entrain pour semer et entretenir la gaîté parmi l'assemblée. Un beau film ou quelques projections à leur portée leur causent une grande joie. L'émotion de ces braves gens est touchante. Le spectacle a quelque chose de vivant, de si bien adapté à la circonstance, que nous croyons vraiment que tous ceux qui sont présents pour fêter les vieillards conserveront longtemps le souvenir de cet hommage de respect et d'affection rendu à la vieillesse.

Delémont, Laufon et les Franches-Montagnes ont eux aussi leurs journées des vieillards, et toutes ces fêtes ont eu le plus franc succès, grâce à la sympathie et à la générosité qu'elles ont éveillées dans le public en général.

Exemples de séniculture.

A côté des visites particulières et des invitations, de petites manifestations, telles que celles qui ont lieu pour fêter les nonagénaires, sont à encourager et à recommander si nous considérons le succès obtenu par celle à laquelle nous avons eu le bonheur d'assister à l'Asile de Saint-Ursanne. En 1933, une pensionnaire de cet asile fêtait son centième anniversaire. En présence du comité du Jura-Nord venu pour apporter ses vœux à la vaillante centenaire, une trentaine de gentils écoliers, sous la conduite de leur institutrice, exécutèrent plusieurs chants et récitèrent quelques compliments des mieux tournés. La fanfare et la chorale de St-Ursanne vinrent à leur tour lui donner un joyeux concert, dans la cour de l'hospice.

Un hommage du même genre, très apprécié, fut rendu à la doyenne du village de Cœuve par les autorités, les élèves et toute la population de cette localité. La joie

éprouvée par cette vaillante centenaire et de sa compagne de St-Ursanne sont une preuve tangible du bien que font les manifestations de ce genre.

Depuis quelques années, les éclaireurs de diverses troupes ont offert à la Fondation „Pour la Vieillesse“ leur collaboration pour qu'un peu de la joie de Noël illumine même les chambres de vieillards isolés que leur trop grand âge ou la maladie empêche de se rendre aux réunions qu'organisent „Pro Senectute“. Par patrouille, ils vont frapper aux chambres qui leur ont été désignées, leur petit arbre en mains, la fête se déroule entre jeunes et vieux, heureux de part et d'autre. Délicate attention à l'adresse de vieux isolés et qui est chaudement à recommander.

Grâce à de généreux bienfaiteurs de l'œuvre, les vieux comme les jeunes jouissent des merveilleuses découvertes de la science moderne. La radio n'est pas pour eux une inconnue, elle a été installée dans les asiles un peu partout ces dernières années. Les vieillards lui ont réservé bon accueil; il en est qui furent transformés en l'entendant pour la première fois, tant la surprise, l'étonnement et la joie animaient leurs physionomies.

Il serait bon que l'on réfléchisse davantage encore à tous les moyens d'entr'aide sociale et qu'on arrive — plus que ce n'est le cas — à honorer, à respecter, à aimer les cheveux blancs. Le sentiment d'une vie qui va disparaître, d'un monde auquel ils n'appartiennent presque plus leur donne une beauté, une dignité, une majesté souverainement respectable. La retraite vaut mieux que l'assistance. Afin d'assurer à la famille une sécurité matérielle suffisante, chaque chef de famille gagnant sa vie de façon dépendante ou indépendante devrait être mis au bénéfice d'allocations spéciales, soit en raison du nombre de ses enfants, soit en faveur des vieillards vivant dans son ménage. Cette tâche pourrait être confiée à des caisses de compensation, à des caisses d'assurances ou à d'autres institutions analogues, laissées aux bons soins de nos autorités.